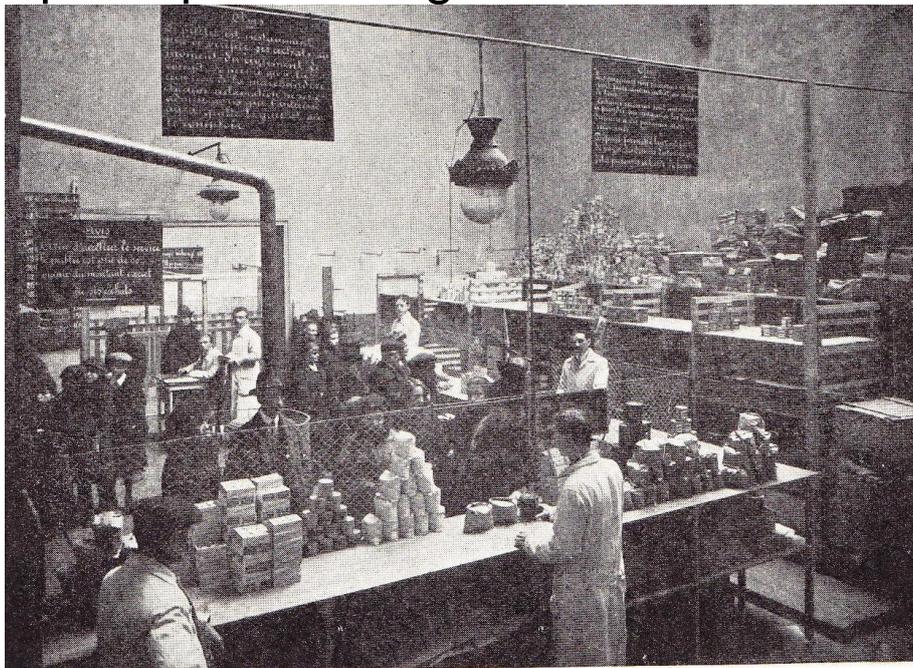


Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

DIMANCHE 30 JUIN 1918

Dans un ménage de pauvres gens où je porte, à midi, un secours, on mange des boulettes faites d'une bouillie de pelures de pommes de terre et de son, dans laquelle, «*pour donner un peu de goût*», on a mis une cuillerée de sirop. Voilà à quel misérable repas l'on en est maintenant réduit dans plus d'une famille !

Si l'on avait des pommes de terre ! La récolte des hâtives était autorisée, par un récent arrêté allemand (**Note** : du 5 juin), à partir du 25 juin. On avait espéré que les magasins communaux en



Un magasin communal.

distribueraient tout de suite. Pas du tout ! Des gens racontent qu'ils ont vu procéder à l'arrachage sur de nombreux champs, notamment du côté de Haecht, mais sous la surveillance d'Allemands et que les pommes de terre ainsi récoltées étaient donc destinées à être expédiées en Allemagne ; on raconte aussi, et c'est bien vraisemblable, que les wagons expédiés aux magasins communaux ont été détournés en cours de route par les Allemands.

Sur les marchés, les maraîchers ont reparu, mais ils vendent toujours aussi cher. Heureusement les magasins communaux commencent à leur faire la concurrence : ils vendent maintenant, eux aussi, des légumes à des prix qu'on eût trouvés exorbitants avant la guerre, mais qui n'en restent pas moins fort en dessous de ceux des verdurières et des maraîchers. Voilà une bonne mesure.

Mais dès que le consommateur se réjouit de pouvoir dépenser un peu moins d'un côté, il apprend que ses charges vont augmenter d'un autre. Voilà que le sel subit une nouvelle hausse : les détaillants le vendaient avant la guerre 8 centimes le kilo ; ils le vendent depuis quelques jours 75 centimes ! C'est que le Gouverneur général vient de modifier (**Note** : 26 juin) le droit de douane établi par arrêté du 9 juin de l'an dernier ; ce droit était de 18 francs aux 100 kilos pour le sel de saline et le sel gemme moulu, de 14 francs pour

tous les autres sels ; il est, depuis un arrêté du 13 juin de cette année, uniformément de 16 francs. Les détaillants ont profité de l'occasion pour augmenter immédiatement leurs prix.

Notes de Bernard GOORDEN.

L'arrêté relatif aux **pommes de terre** (du 5 juin 1918), « *Bekendmaking betreffende vroege en late aardappelen* » (pages 221-222), est repris, en langue néerlandaise, notamment dans **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1918, 536 pages ; volume 15 ; Flandre : 2 avril-29 juin 1918, N°32-63 ; Wallonie : 2 avril-28 juin 1918, N°26-53), à la date du 15 juin 1918, N°59 :

<https://ia801406.us.archive.org/8/items/lgislationalle15hubeuoft/lgislationalle15hubeuoft.pdf>

La photo d'un **magasin communal** (page 292) provient de «**Les restaurants économiques – Les cantines bourgeoises – Les magasins communaux**», qui constitue le chapitre XVI (deuxième partie, pages 286-296) de **La Belgique et la Guerre** (volume 1 : **La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 268-285) par Georges **RENCY**.

<http://uurl.kbr.be/1007133>

L'arrêté relatif au **sel** (du 13 juin 1918), « *Verordening houdende wijziging van het*

invoerrecht op zout » (page 267), est repris, en langue néerlandaise, notamment dans **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1918, 536 pages ; volume 15 ; Flandre : 2 avril-29 juin 1918, N°32-63 ; Wallonie : 2 avril-28 juin 1918, N°26-53), à la date du 26 juin 1918, N°62 :

<https://ia801406.us.archive.org/8/items/lgislationalle15hubeuoft/lgislationalle15hubeuoft.pdf>

La **hausse des prix**, surtout du prix des vivres, a été sensible en Belgique à partir du printemps 1916 (15 avril). On trouvera **infra** un tableau indiquant, pour toute une catégorie de produits et de marchandises, la progression mensuelle de ces prix depuis cette époque jusqu'à l'armistice (15 novembre 1918).

Le tableau provient du volume 4 (1918, après la page 518) de **Cinquante mois d'occupation allemande** ; Bruxelles, Librairie Albert Dewit ; 1919, 2146 pages (4 volumes) :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k373383x/f1.image>

Pour la lisibilité (et la rapidité d'accès), nous en avons mis à disposition une reproduction au lien :

<http://idesetautres.be/upload/HAUSSE%20PRIX%20PENDANT%20GUERRE%2019160415-19181115%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%204%20519.jpg>

